Pôle Métropolitain de l'Artois
Réinventons-nous

COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS

SEANCE DU JEUDI 13 FEVRIER 2020

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le jeudi 13 février à 9 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Cette séance correspond à la reprogrammation de celle convoquée le 6 février 2020 à 11 heures, ajournée en raison de l'absence du quorum.

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, le Comité syndical peut délibérer valablement en l'absence de quorum.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 10
Nombre de votants : 10

- Nombre de membres titulaires présents : 10
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 0
- Nombre de membres titulaires absents ou excusés : 12

Membres titulaires présents :

- Bernard Baude
- Michel Dagbert
- Nathalie Delbart
- Nadine Lefebvre
- Pierre Moreau
- Christophe Pilch
- Thierry Tassez
- Yves Terlat
- Alain Wacheux
- Bruno Yard

Membres titulaires représentés par leur suppléant :

- néant

Membres titulaires ayant donné procuration :

- néant

Membres titulaires absents ou excusés :

- Jean-Marie Alexandre
- Bernard Blondel
- Jean-François Caron
- Bernard Czerwinski
- Laurent Duporge

- Olivier Gacquerre
- André Kuchcinski
- François Lemaire
- Jacques Napiéraj
- Sylvain Robert
- Jean-Marc Tellier
- Jean Urbaniak

Le Comité syndical a choisi pour secrétaire de séance **Monsieur Michel Dagbert.**

ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2019

CONSIDERANT le Procès-verbal de la précédente séance du Comité syndical du 9 décembre 2019,

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président,

à l'unanimité

approuve le PV de la séance du Comité syndical du 9 décembre 2019

Fait à Lens le 13 février 2020

Le Président,

REÇU LE
25 FEV. 2020
Sous-Préfecture
de LENS

INFORMATIONS / ACTUALITES

Monsieur le Président indique que la séance du jour est réunie suite à l'absence de quorum constatée lors de la séance programmée le 6 février dernier.

Il rappelle que ce comité syndical est le 1er de l'année 2020, qu'il s'agit aussi du 20ème depuis la création du PMA en mars 2016 et que c'est aussi la dernière séance du présent mandat.

Monsieur le Président délivre ensuite quelques informations :

Ce début d'année est marqué par plusieurs nouvelles encourageantes, à mettre au crédit de l'action collective.

Confirmation du financement attendu pour le nouvel hôpital de Lens

Le 16 janvier, le Ministère de la Santé a annoncé la validation définitive du projet de construction du nouvel hôpital de Lens, l'allocation d'une aide complémentaire de l'Etat de 90 M€, s'ajoutant à la subvention de 102 M€ déjà validée en 2015, ainsi que la mise en place d'une nouvelle direction pour mener à bien ce projet

La perspective de disposer sur le territoire d'un établissement de santé moderne est évidemment une grande satisfaction et une réponse aux enjeux de santé publique du territoire. Ce n'est que justice.

Mais Monsieur le Président appelle à rester prudents, vigilants et mobilisés :

- pour que cela ne retarde ni ne remette en cause les investissements promis pour les autres établissements du Groupement Hospitalier de l'Artois. Le président pense en particulier à l'hôpital de Beuvry-Béthune (notamment la nécessaire reconstruction du bloc opératoire) ;
- pour que ces engagements de l'Etat se concrétisent par un redémarrage rapide du chantier ;
- pour que cela n'exonère pas de répondre à l'ensemble des défis soulevés par l'état de santé de la population, dont l'offre des établissements de soin n'est pas le seul enjeu. En s'engageant dans les Contrats locaux de santé, les collectivités locales montrent qu'elles sont au rendez-vous.

La perspective de l'Airbus des batteries

Le parc des Industries Artois Flandres est en position d'accueillir la future usine de production des batteries électriques dès 2021.

Monsieur le Président indique que Daniel Delcroix, président du SIZIAF, Sylvain Robert, président de la CALL, Jean-Claude Leroy, président du Conseil départemental du Pas-de-Calais et lui-même ont été invités par Xavier Bertrand, lors de la plénière du Conseil régional du 14 décembre pour confirmer publiquement la mobilisation des collectivités pour soutenir ce projet.

Le 30 janvier dernier, lors de sa visite d'un site pilote en Charente, le président de la République laissait entendre publiquement que le site de Douvrin-Billy-Berclau était bien le site retenu pour accueil le futur site de production.

Monsieur le Président se montre donc optimiste, tout en appelant à rester prudents puisque la décision finale revient aux 2 principaux industriels concernés : le groupe PSA et Saft (Total).

De quoi s'agit-il ?

- Le moteur électrique est appelé à remplacer le moteur thermique dans nos véhicules, à échelle de 15 à 20 ans ?
- Les batteries constituent évidemment un composant clé de ces véhicules.
- Or, aujourd'hui, l'Europe est entièrement dépendante de l'Asie (Chine / Corée du Sud) pour la fourniture de ces batteries. Le développement d'une filière européenne est donc un enjeu d'indépendance stratégique majeure.
- L'Europe a donc lancé un vaste plan d'investissements stratégiques (autour de 10 milliards d'euros publics et privés) et mobilisé les constructeurs européens dont le groupe PSA.
- Ce projet se décline en :
    - Un centre de recherche et développement implanté à Bordeaux
    - Un centre de test implanté près d'Angoulême
    - Et au moins 2 usines de production :
        - La 1ère à Douvrin-Billy-Berclau, sur l'espace libéré par la Française de Mécanique, qui doit être opérationnelle dès 2021
        - Une 2nde usine est programmée en Allemagne en 2023.
- Pour le seul site de Douvrin-Billy-Berclau, on évoque un investissement de 2,2 milliards d'euros sur 10 ans. Les collectivités locales sont appelées à soutenir cet investissement à hauteur de 121 millions d'euros dont 80 pour la Région, 20 pour le SIZIAF, 12 pour la CABBALR et 9 pour la CALL.
- A noter : le caractère stratégique et d'intérêt général (européen) de l'investissement est l'élément qui permet l'apport d'aides publiques
- Ce projet induirait la création de 2.500 emplois directs.

Les atouts reconnus au site de Douvrin-Billy-Berclau ?

- L'implantation sur un espace déjà dédié à l'industrie (pas sur une terre agricole)
- L'ADN industriel et automobile du site, du territoire (avec la présence de pôles d'excellence comme le CrittM2A par exemple) et de la Région
- La réactivité collective des élus et des collectivités concernées

Les enjeux ?

- D'abord, rester prudent : tant que la confirmation officielle n'est pas intervenue. Elle est attendue dans les prochains jours.
- Si elle était confirmée, l'implantation constituerait à la fois une formidable nouvelle mais aussi un défi pour tout le territoire, avec de nombreux enjeux :
    - Les aménagements et l'adaptation des infrastructures sur le site et autour
    - Le recrutement et la formation
    - L'exploitation de cette implantation pour attirer l'implantation des fournisseurs et sous-traitants
    - La dynamisation de tout un territoire dans le cadre de ses démarches d'industrie du futur / Territoire d'industrie, pour donner un nouveau crédit au positionnement sur les filières de l'éco-transition.

Bernard Baude intervient pour expliquer les réserves exprimées par les élus du groupe PC : ces réserves ne concernent naturellement pas les créations d'emplois dont chacun se félicite. Elles concernent :

- d'une part les préoccupations que l'on doit avoir sur l'impact environnemental de la production de ces batteries (matières polluantes, conditions de recyclage) et sur les conditions sociales d'extraction des matières premières (condition de travail dans les mines concernées, travail des enfants)
- d'autre part la mise en concurrence, organisée par le Gouvernement, entre les régions françaises candidates à l'accueil du site, leur imposant une forme de surenchère de financement public local.

Monsieur le Président partage ces préoccupations.

Bilan du SIMI 2019 et perspectives

Monsieur le Président rappelle qu'à l'initiative du PMA, les équipes des Agglomérations membres du PMA et du SIZIAF étaient présentes à Paris, les 11, 12 et 13 décembre dernier, au Salon de l'immobilier d'entreprise.

A cette occasion, une plaquette de présentation du territoire « Accélérateur de l'éco-transition » a été produite, diffusée et appréciée. Elle résulte d'un travail collectif des équipes animé par le PMA.

La fréquentation du SIMI a été cette année moins forte en raison du mouvement social et des difficultés de transports. La qualité des prises de contact a été cependant au rendez-vous. La présence réitérée du Pôle Métropolitain depuis 3 ans fidélise et crédibilise le dynamisme de la « destination » pour les investisseurs.

Informations sur les actions « Eco-transition »

- **L'appel d'offres pour l'AMO stratégique « Turbine de l'éco-transition » a été publié par le PMA mi-décembre.**

Monsieur le Président informe que cette prestation concerne l'accompagnement du Pôle Métropolitain de l'Artois pendant 3 ans pour la mise en œuvre du projet de turbine de l'éco-transition. Le montant estimatif de cette prestation est de 200 000 euros, co-financé à 50% par le Conseil Régional.

La sélection du prestataire va se faire en deux phases :

- Une première phase de remise des offres, qui s'est clôturée le 28 janvier, donnera lieu à une CAO le 13 février. Cette étape permettra de définir un maximum de 5 candidats admis à déposer une offre. 7 dossiers ont été déposés.
- Une seconde phase de remise des offres, qui aboutira au printemps à la sélection d'une AMO. La date prévisionnelle de remise des offres est le 31 mars.

- **Le Forum Énergie & Éco-Transition du PMA le 12 février à l'IUT de Béthune**

La 3ème édition du Forum énergie et éco-transition a eu lieu le 12 février à l'IUT de Béthune. 120 personnes étaient inscrites, 70 ont effectivement participé.

La thématique de cette année était « les nouvelles boucles de valeur locale », ou comment des démarches de transition énergétique ont des effets qui vont bien au-delà de la simple réduction des

émissions de GES : elles permettent de créer de nouvelles coopérations (entre public, privé, consommateurs, producteurs...), créatrices de lien social, de développement économique et de manière générale, de qualité de vie.

Les contenus ont été pensés cette année pour outiller les porteurs de projet et présenter en priorité des initiatives qui pourront être dupliquées sur le territoire, comme les initiatives en matière d'énergie solaire.

La séance a donné lieu :

- à un retour sur l'année écoulée, riche en avancées pour l'éco-transition du territoire ;
- au témoignage très concret et inspirant de la commune de Malaunay, en Seine-Maritime, ville industrielle de 6 000 habitants engagée dans la transition énergétique depuis une dizaine d'années, ayant particulièrement investi la question de la participation citoyenne ;
- à des échanges autour de 4 démarches en cours sur le territoire, dans les domaines des énergies renouvelables, de la rénovation du bâtiment, de la formation et de l'alimentation.

- **La dernière actualité sur la démarche « éco-transition » du PMA concerne la livraison du cadastre solaire.**

Une présentation en avant-première en a été faite aux élus qui étaient présents à la séance du Comité syndical du 6 février. La réalisation de ce cadastre solaire était une des propositions de la « Feuille de route pour la transition énergétique du territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois », élaborée au cours du forum énergie de 2017.

Elle poursuit au moins trois objectifs :

- Favoriser le développement de l'énergie solaire sur le territoire, tout en veillant à orienter les habitants vers les Espaces Infos Energie, services publics où ils peuvent bénéficier d'une prise en charge globale et en confiance ;
- En se dotant d'un tel outil, à une échelle inédite dans les Hauts-de-France, donner un crédit supplémentaire et visible à l'engagement en faveur de la transition énergétique ;
- Dans une logique d'attractivité, alimenter le retournement d'image du territoire.

Cet outil, co-financé par l'Ademe et la Région à hauteur de 35% chacun a été réalisé par un groupement comprenant les entreprises Cythelia, Géomap Imagis et la SEM Energie Hauts-de-France. Cette prestation a été menée à bien grâce à l'appui précieux de l'Agence d'urbanisme de l'Artois.

Les futurs utilisateurs de l'outils ont été mobilisés pour sa réalisation : deux ateliers ont ainsi été organisés pour recueillir les avis des Espaces Infos Energie et services habitat des agglos, qui seront à la fois les premiers utilisateurs et les premiers relais de communication de l'outil.

L'outil a été livré, il est actuellement en phase de test avant d'être diffusé largement au public prochainement. Il se déclinera en deux versions : l'une accessible au grand public, la seconde réservée aux services des collectivités avec des données techniques supplémentaires.

DELIBERATIONS

Délibération n°2020/PMA00101.

BUDGET PRIMITIF 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 13 février à 9 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Cette séance correspond à la reprogrammation de celle convoquée le 6 février 2020 à 11 heures, ajournée en raison de l'absence du quorum. En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, le Comité syndical peut délibérer valablement en l'absence de quorum.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 10
Nombre de votants : 10

- Nombre de membres titulaires présents : 10
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 0
- Nombre de membres titulaires absents ou excusés : 12

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Michel Dagbert, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Christophe Pilch, Thierry Tassez, Yves Terlat, Alain Wacheux, Bruno Yard.
Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant
Membres titulaires ayant donné procuration : néant
Membres titulaires absents ou excusés : Jean-Marie Alexandre, Bernard Blondel, Jean-François Caron, Bernard Czerwinski, Laurent Duporge, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski, François Lemaire, Jacques Napiéraj, Sylvain Robert, Jean-Marc Tellier, Jean Urbaniak.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU la délibération n°2019/PMA00100 du 9 décembre 2019 donnant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le projet de budget primitif 2020, tel qu'il figure au document budgétaire annexé.

Monsieur le Président rappelle les principaux éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires :

Recettes de fonctionnement du BP 2020 = 852.600 euros

- Maintien des contributions des 4 collectivités membres au même niveau qu'en 2019
  - à 1€ par habitant pour les 3 EPCI
  - 90.000 € pour le Département du Pas-de-Calais.
  - Soit :

Contributions 2020

	Population INSEE au 1er janvier 2019	Contribution 2020
CALL	242 386	242.386 €
CABBALR	277 812	277.812 €
CAHC	125 453	125.453 €
Département du Pas-de-Calais	---	90.000 €
TOTAL		**735.652 €**

- Recettes annexes, notamment :
  - Financements obtenus auprès de l'ADEME (notamment pour le financement du poste de chargée de mission éco-transition) = 46.000 euros
  - Financements obtenus auprès de la Région (cadastre solaire + AMO Turbine de l'éco-transition) = 56.000 euros

Excédent de fonctionnement anticipé = 60.000 euros

Dépenses de fonctionnement pévisionnelles = 912.600 euros

- Charges à caractère général = 263.100 euros : études Chaînes des Parcs, solde du cadastre solaire, AMO Turbine de l'éco-transition, dépenses de gestion, etc.
- Charges de personnel = 295.800 euros : couvrant les dépenses induites par les emplois existants et permettant un éventuel renfort sur la Chaîne des Parcs.
- Autres charges = 299.000 euros : ce poste correspond aux subventions versées par le PMA : Osons nos Talents 2020, mobilisation de l'AULA, de la MBM et d'Euralens, Services civiques, etc.
- Transferts à l'investissement (charges d'amortissement + virement à la section d'investissement) = 54.700 euros

Section d'investissement

- Dépenses prévisionnelles :
  - Signalétique Chaîne des Parcs : enveloppe de 105.500 euros : équipement du Parc du Canal d'Aire, première phase du Parc Centralité
  - Equipement informatique et mobilier du PMA : 8.000 euros
  - Cession (à titre gratuit) des éléments de signalétique aux Parcs : 239.000 euros

- Recettes
  - Subvention régionale à la signalétique Chaîne des Parcs = 52.700 euros attendus en 2020

- Subvention de l'ADEME (équipement de la chargée de mission éco-transition) = 5.000 euros
- FCTVA = 11.000 euros

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

décide

DE VOTER par chapitre le budget primitif 2020 tel qu'il figure au document budgétaire annexé

Fait à Lens le 13 février 2020

Le Président,

REÇU LE
25 FEV. 2020
Sous-Préfecture
de LENS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	369 386,91	0,00	263 084,00	263 084,00	263 084,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	267 225,00	0,00	295 820,00	295 820,00	295 820,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	473 242,04	0,00	299 000,00	299 000,00	299 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**1 109 853,95**	**0,00**	**857 904,00**	**857 904,00**	**857 904,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**1 109 853,95**	**0,00**	**857 904,00**	**857 904,00**	**857 904,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*14 800,00*		*9 750,00*	*9 750,00*	*9 750,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*42 000,00*		*45 000,00*	*45 000,00*	*45 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***56 800,00***		***54 750,00***	***54 750,00***	***54 750,00***
	TOTAL	**1 166 653,95**	**0,00**	**912 654,00**	**912 654,00**	**912 654,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**912 654,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	3 400,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	862 682,00	0,00	838 654,00	838 654,00	838 654,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	**866 082,00**	**0,00**	**842 654,00**	**842 654,00**	**842 654,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**866 082,00**	**0,00**	**842 654,00**	**842 654,00**	**842 654,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*2 000,00*		*10 000,00*	*10 000,00*	*10 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***2 000,00***		***10 000,00***	***10 000,00***	***10 000,00***
	TOTAL	**868 082,00**	**0,00**	**852 654,00**	**852 654,00**	**852 654,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**60 000,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**912 654,00**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	159 000,00	0,00	113 500,00	113 500,00	113 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**159 000,00**	**0,00**	**113 500,00**	**113 500,00**	**113 500,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**159 000,00**	**0,00**	**113 500,00**	**113 500,00**	**113 500,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*2 000,00*		*10 000,00*	*10 000,00*	*10 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*144 000,00*		*239 000,00*	*239 000,00*	*239 000,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***146 000,00***		***249 000,00***	***249 000,00***	***249 000,00***
	TOTAL	**305 000,00**	**0,00**	**362 500,00**	**362 500,00**	**362 500,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**24 029,65**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**386 529,65**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	103 000,00	0,00	57 750,00	57 750,00	57 750,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**103 000,00**	**0,00**	**57 750,00**	**57 750,00**	**57 750,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 200,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	79 891,65	0,00	24 029,65	24 029,65	24 029,65
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**81 091,65**	**0,00**	**35 029,65**	**35 029,65**	**35 029,65**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**184 091,65**	**0,00**	**92 779,65**	**92 779,65**	**92 779,65**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*14 800,00*		*9 750,00*	*9 750,00*	*9 750,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*42 000,00*		*45 000,00*	*45 000,00*	*45 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*144 000,00*		*239 000,00*	*239 000,00*	*239 000,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***200 800,00***		***293 750,00***	***293 750,00***	***293 750,00***
	TOTAL	**384 891,65**	**0,00**	**386 529,65**	**386 529,65**	**386 529,65**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**386 529,65**

Pôle Métropolitain de l'Artois
Réinventons-nous

Délibération n°2020/PMA00102.

SOUTIEN DU PMA AU TRAIL DES PYRAMIDES NOIRES 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 13 février à 9 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Cette séance correspond à la reprogrammation de celle convoquée le 6 février 2020 à 11 heures, ajournée en raison de l'absence du quorum. En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, le Comité syndical peut délibérer valablement en l'absence de quorum.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 10
Nombre de votants : 10

- Nombre de membres titulaires présents : 10
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 0
- Nombre de membres titulaires absents ou excusés : 12

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Michel Dagbert, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Christophe Pilch, Thierry Tassez, Yves Terlat, Alain Wacheux, Bruno Yard.
Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant
Membres titulaires ayant donné procuration : néant
Membres titulaires absents ou excusés : Jean-Marie Alexandre, Bernard Blondel, Jean-François Caron, Bernard Czerwinski, Laurent Duporge, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski, François Lemaire, Jacques Napiéraj, Sylvain Robert, Jean-Marc Tellier, Jean Urbaniak.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

Monsieur le Président EXPOSE :

- Depuis 2014, la Mission Bassin Minier organise un évènement sportif baptisé « Trail des Pyramides Noires ». Cet évènement s'inscrit dans la stratégie de valorisation des paysages du Bassin Minier à travers l'organisation d'évènements sportifs en plein air. Le Trail des Pyramides Noires se déroule sur une journée et propose des courses à pied de 22 km à 110 km exploitant les dénivelés offerts par la présence des terrils ;

- L'évènement constitue aujourd'hui une référence dans son domaine à l'échelle nationale. Il est agréé comme épreuve qualificative pour l'ultra-Trail du Mont Blanc. L'édition 2019 a réuni plus de 1.200 participants ;
- Son parcours s'est durablement fixé sur le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois compte tenu de la densité des terrils et de la dynamique Chaîne des Parcs dont il constitue de facto un levier de valorisation ;
- L'édition 2020 est programmée le 30 mai 2020 et vise l'objectif de 2.000 participants.
- Le parcours de 110 km partira de la Chartreuse des Dames de Gosnay, le parcours de 55 km de l'Aréna Stade Couvert de Liévin et les parcours de 35 km et 22 km du Parc des Îles. L'ensemble des parcours convergeront vers le même lieu d'arrivée sur le site du 9/9 Bis de Oignies.
- La Mission Bassin Minier propose au Pôle Métropolitain de l'Artois de soutenir cet évènement et sollicite de sa part une subvention de 5.000 euros.
- Le budget global de l'évènement s'élève à 120.000 euros, dont la moitié provient des frais d'inscription versés par les participants et l'autre moitié de divers partenaires privés et publics.
- La contribution du Pôle Métropolitain de l'Artois est conditionnée à une valorisation explicite, lors de l'évènement, de la dynamique métropolitaine, de l'attractivité de son territoire et de la Chaîne des Parcs.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- **à signer avec la Mission Bassin Minier la convention de partenariat encadrant le soutien du Pôle Métropolitain à l'édition 2020 du « Trail des Pyramides Noires » ;**
- **à verser la subvention de 5.000 euros, prévue par ladite convention, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget 2020 ;**

Fait à Lens le 13 février 2020

Le Président,

REÇU LE
25 FEV. 2020
Sous-Préfecture
de LENS

Pôle Métropolitain de l'Artois
Réinventons-nous

Délibération n°2020/PMA00103.

EDITION 2020 DES FETES DE LA CHAINE DES PARCS EN PARTENARIAT AVEC EURALENS

L'an deux mille vingt, le jeudi 13 février à 9 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Cette séance correspond à la reprogrammation de celle convoquée le 6 février 2020 à 11 heures, ajournée en raison de l'absence du quorum. En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, le Comité syndical peut délibérer valablement en l'absence de quorum.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 10
Nombre de votants : 10

- Nombre de membres titulaires présents : 10
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 0
- Nombre de membres titulaires absents ou excusés : 12

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Michel Dagbert, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Christophe Pilch, Thierry Tassez, Yves Terlat, Alain Wacheux, Bruno Yard.
Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant
Membres titulaires ayant donné procuration : néant
Membres titulaires absents ou excusés : Jean-Marie Alexandre, Bernard Blondel, Jean-François Caron, Bernard Czerwinski, Laurent Duporge, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski, François Lemaire, Jacques Napiéraj, Sylvain Robert, Jean-Marc Tellier, Jean Urbaniak.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

Monsieur le Président EXPOSE :

- Pour sa troisième édition, la Fête de la Chaîne des Parcs a connu en 2019 une ampleur exceptionnelle puisqu'elle constituait l'un des temps-forts de l'Odyssée. Le succès a été au rendez-vous avec quelques 40.000 personnes enregistrées sur les 4 week-ends de l'évènement. Ce résultat a été obtenu grâce à la mobilisation de moyens humains et financiers exceptionnels ;

- En 2020, les moyens exceptionnels mobilisés en 2019 ne seront pas disponibles. Par ailleurs, le contexte de la fin de mandat ne permet pas de prendre des engagements importants pour une édition 2020 qui aurait lieu au début de l'été. Les acteurs concernés ont cependant besoin d'une certaine visibilité pour s'y préparer ;
- Il y a en outre un enjeu à entretenir une dynamique minimale en 2020 pour favoriser l'installation dans la durée de ce nouveau rendez-vous festif du territoire, désormais attendu et qui permet de mettre en scène auprès du grand public la Chaîne des Parcs ;
- L' « odyssée des cabanes » a constitué, en 2019, l'un des fils rouges particulièrement original et salué par le public. Il a donné du liant entre les différentes manifestations de la Fête de la Chaîne des Parcs réparties sur tout le territoire du PMA ;
- L'association Euralens propose d'organiser en 2020 une nouvelle édition de cette « odyssée des cabanes » en partenariat avec la structure qui l'a portée en 2019, l'agence KRAFT ;
- Il s'agirait :
    - D'assurer la réfection des cabanes issues de l'édition 2019, toujours présentes sur les sites du Parc des Îles, de Noyelles-sous-Lens, de Vimy, du Louvre-Lens, de Mont-Bernanchon (Géotopia) et de Bruay-la-Buissière ;
    - De créer au moins 3 nouvelles cabanes ;
    - D'intégrer l'inauguration de ces nouvelles cabanes et de redonner un coup de projecteur à celles existantes dans le cadre d'animations ponctuant une édition 2020 de la Fête de la Chaîne des Parcs, en articulation avec les manifestations que les différents sites et parcs souhaiteront reconduire ;
- L'association Euralens a établi un budget prévisionnel de cette édition 2020 de l'odyssée des cabanes à 100.000 euros avec :
    - Un apport de sa part de 15.000 euros ;
    - Une manifestation d'intérêt du Conseil régional des Hauts-de-France (déjà partenaire de l'édition 2019) à hauteur de 25.000 euros ;
    - Une participation des 3 sites ou parcs retenus à hauteur de 10.000 euros chacun ;
    - Et un soutien du PMA attendu à hauteur de 30.000 euros.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- **à signer la convention de partenariat avec l'association Euralens relative à l'organisation de « l'odyssée des cabanes dans le cadre de l'édition 2020 de la Fête de la Chaîne des Parcs » ;**
- **à verser la subvention de 30.000 euros prévue par ladite convention.**

Fait à Lens le 13 février 2020

Le Président,

REÇU LE
25 FEV. 2020
Sous-Préfecture de LENS

Pôle Métropolitain de l'Artois
Réinventons-nous

Délibération n°2020/PMA00104.

OPERATION « OSONS NOS TALENTS »
RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN ET LE PLIE DE L'ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

L'an deux mille vingt, le jeudi 13 février à 9 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Cette séance correspond à la reprogrammation de celle convoquée le 6 février 2020 à 11 heures, ajournée en raison de l'absence du quorum. En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, le Comité syndical peut délibérer valablement en l'absence de quorum.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 10
Nombre de votants : 10

- Nombre de membres titulaires présents : 10
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 0
- Nombre de membres titulaires absents ou excusés : 12

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Michel Dagbert, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Christophe Pilch, Thierry Tassez, Yves Terlat, Alain Wacheux, Bruno Yard.
Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant
Membres titulaires ayant donné procuration : néant
Membres titulaires absents ou excusés : Jean-Marie Alexandre, Bernard Blondel, Jean-François Caron, Bernard Czerwinski, Laurent Duporge, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski, François Lemaire, Jacques Napiéraj, Sylvain Robert, Jean-Marc Tellier, Jean Urbaniak.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

Monsieur le Président EXPOSE :

- Depuis 2016, le PMA a lancé l'opération « Osons nos talents » ;
- Cette initiative est partie du constat d'un décalage entre une réelle dynamique de créations d'emplois et la persistance d'un taux de chômage élevé. Ce décalage provient en partie de l'inadéquation des compétences présentes avec les profils recherchés. Mais il provient

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- **à signer les conventions de partenariat 2020, relatives à l'opération « Osons nos talents », avec la Maison de l'Emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin et le PLIE de l'arrondissement de Béthune ;**
- **à verser les subventions aux deux partenaires prévues par ces conventions, pour un montant total maximum de 40.000 euros, soit 20.000 euros pour la Maison de l'Emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin et 20.000 euros pour le PLIE de l'arrondissement de Béthune ;**

Fait à Lens le 13 février 2020

Le Président,

REÇU LE
25 FEV. 2020
Sous-Préfecture
de LENS

également de la méconnaissance par la population des filières qui recrutent, d'où des mauvais choix d'orientation ;

- Avec ses partenaires, Maison de l'emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin et PLIE de l'arrondissement de Béthune, le PMA a donc décidé de mobiliser la force d'action qui existe à son échelle et d'en faire bénéficier des communes qui ne pourraient pas à leur niveau réunir ces moyens.
- « Osons nos talents » s'adresse aux jeunes en recherche d'orientation professionnelle ou aux adultes en reconversion. L'opération consiste à rassembler en une demi-journée ou une journée, en un même lieu, des ateliers permettant de tester très concrètement différents métiers : métiers de la logistique, du bâtiment, du recyclage, des services à la personne, de l'industrie, du numérique, etc.
- Cette formule où les gens peuvent s'essayer aux métiers renouvèle le genre des « forums de l'emploi » et répond à une vraie attente exprimée dans les questionnaires de satisfaction remplis par les bénéficiaires.
- En 2019, des éditions « ordinaires » d'Osons nos Talents ont été organisées par la Maison de l'emploi de Lens-Hénin à Hénin-Beaumont (27/02), Billy-Montigny (23/03), Lens (02/05 et 17/05), Noyelles-Godault (25/05), Mazingarbe (01/10), Vendin-le-Vieil (29/10) et Libercourt (14/11).
- Par ailleurs, une édition exceptionnelle « Osons nos Talents XXL » a été organisée, dans le cadre de l'Odyssée-Euralens 2019, par le PLIE de l'arrondissement Béthune à Bruay-la-Buissière les 16 et 17 octobre 2019, avec 6.500 visiteurs et plus de 100 exposants.
- Les médias locaux (presse écrite et radio) ont largement relayé ces évènements ;

Monsieur le Président PROPOSE :

- De poursuivre « Osons nos Talents » en 2020 dans le format « ordinaire » qui permet d'aller à la rencontre des différents publics sur tout le territoire ;
- De mobiliser à cette fin une enveloppe du PMA de 40.000 € répartis pour moitié entre les deux partenaires mobilisés : la Maison de l'emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin et le PLIE de l'arrondissement de Béthune.

Monsieur le Président PRECISE que :

- Cette opération sera pilotée par le Pôle Métropolitain de l'Artois, avec la Maison de l'emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin et le PLIE de Béthune ;
- L'objectif est qu'une dizaine d'éditions soit organisée en 2020 : la Maison de l'emploi et le PLIE de Béthune proposeront au PMA une liste de communes où elles seront organisées.
- La Maison de l'emploi et le PLIE pourront solliciter des financements complémentaires pour organiser davantage d'évènements (crédits politique de la ville, fonds européens, etc)
- L'enveloppe mobilisée par le PMA permet à la Maison de l'emploi et au PLIE de couvrir une partie des frais liés à :
    - L'organisation matérielle et la programmation des différentes opérations,
    - La communication pour informer les publics cibles,
    - La conduite et le suivi de l'opération.
- Le partenariat fait l'objet de conventions précisant les attendus du PMA à l'égard de ses deux partenaires.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

AGENDA

Monsieur le Président rappelle que la séance du jour est la dernière du présent mandat. Le processus électoral qui amènera au renouvellement du Comité syndical du PMA devrait se dérouler de la manière suivante :

- Le 2ème tour des élections municipales a lieu le 22 mars prochain.
- L'élection des maires aura lieu au plus tard le 29 mars (le dimanche qui suit le 2ème tour)
- Au niveau des EPCI, l'installation des nouveaux conseils communautaires doit avoir lieu au plus tard le vendredi de la 4ème semaine qui suit l'élection des maires, soit le 24 avril.
- Pour les syndicats mixtes comme le PMA, l'installation du nouveau Comité syndical doit intervenir également dans un délai de 4 semaines après l'élection des présidents d'EPCI, soit le 22 mai au plus tard.

En tant que Président en exercice du PMA, il lui appartiendra de convoquer le comité syndical d'installation.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation et clôt la séance à 10 heures 15.

Fait à Lens le 13 février 2020

Le Président,

REÇU LE
25 FEV. 2020
Sous-Préfecture de LENS

***